

assemblera ? qui les accordera ? qui sera arbitre du discord ? qui présidera cette assemblée ? vu que chacune d'elles s'attribue les perfections et les éloges que Dieu dans sa parole donne à la véritable Eglise ?

Mais si par le mot d'Eglise nos adversaires entendent une Eglise particulière, comme celle de Rome, d'Antioche ou de Constantinople, ils reconnaissent eux-mêmes que chaque Eglise particulière peut errer, et ils conviennent que l'Eglise de Jérusalem, et celle d'Antioche fondée par St. Pierre, ont erré.

L'histoire Sainte témoigne que l'Eglise d'Israël, qui sous l'ancien Testament était la seule Eglise du monde, a souvent erré. Elle était idolâtre en Egypte. Ezéch. XX. 7 et 8. Le peuple au désert adora le veau d'or, et Aaron le souverain Sacrificateur lui dressa un autel. Exode XXXII. Urie le souverain Sacrificateur bâti un autel païen dans le Temple de Dieu. 2d des Rois ch. XVI. Jérémie chap. II. 27 et 28, reproche à l'Eglise de Juda, qu'elle a eu autant de Dieu que de villes ; et que les Rois, les Sacrificateurs et les Prophètes ont dit au bois, Tu es mon Père, ce qui est le langage des idolâtres. Il fait de pareilles plaintes aux chap. V. 31. "Les prophètes prophétisent le mensonge, et les sacrificateurs dominent par leur moyen, et mon peuple a pris plaisir à cela."

Si donc l'Eglise qui était la seule Eglise au monde, et les Pasteurs qui seuls tenaient les chaires sont tombés dans l'erreur. Est-il croyable que lorsque l'Eglise est divisée en Eglises contraires, et en chaires séparées de communion, une Eglise particulière puisse présumer de ne pouvoir errer, et de s'assujettir toutes les autres à sa volonté ? et cela, sans produire ses privilèges, et contre l'expérience de tant de siècles, et le jugement de toute l'antiquité ?

L'Eglise Grecque et l'Eglise Romaine jointes ensemble au second concile de Nicée, n'ont-elles pas erré, lorsque, dans ce concile elles ont déterminé sous peine d'anathème, que les images doivent être adorées, et qu'elles valent autant que l'Evangile ? détruisant en cela les décrets du concile de Constantinople composé de 338 Evêques, qui 23 ans auparavant, avait condamné formellement ce culte idolâtre.

L'Eglise Romaine n'a-t-elle pas erré au concile de Neocésarée (l'an 315) lorsqu'elle condamne les secondes nocces, qui sont permises par la parole de Dieu ?

Ou au concile d'Arles (452) lorsque s'opposant au concile de Gangres, (340), que Léon IV avait approuvé, elle défend qu'un homme marié soit ordonné prêtre, contre la Parole de Dieu, qui le permet, 11 im. III. 2. Hébr. XIII. 4, et contre